

Les chemins de la dignité

LES TRAVAILLEURS DE STELLANTIS À PARIS

En Italie, le 2 juin est la Fête Nationale de la République.

Une République fondée sur le travail, comme le dit l'article 1 de la Constitution italienne.

Le travail est un droit, comme l'indique l'article 4 de la Constitution.

Le travail doit garantir au travailleur et à sa famille une existence libre et digne, comme indiqué dans l'article 36 de la Constitution.

C'est pour cette raison que les délégués de Stellantis sont aujourd'hui à Paris devant le siège de l'entreprise. **Un véritable débat sur les questions concernant les conditions de travail doit être ouvert avec l'entreprise.** Des conditions qui se dégradent sérieusement dans les usines italiennes, tant au niveau des rythmes de travail qu'au niveau des services mis à la disposition des travailleurs comme les cantines, les toilettes, les vestiaires et les douches.

On ne peut pas gagner de l'argent sur le dos des travailleurs et en même temps bafouer leur dignité.

Les perspectives de production et d'emploi des usines italiennes sont pour le moins incertaines. L'ouverture d'une consultation est nécessaire pour comprendre les choix de l'entreprise dans le but de partager les lignes stratégiques et d'investissement qui puissent garantir aux sites l'emploi tout en respectant la transition écologique.

La Fiom estime qu'une consultation avec le gouvernement italien est absolument nécessaire. L'absence totale de politiques industrielles depuis plusieurs décennies et l'idée de laisser libre cours au marché sans penser à une véritable stratégie pour le Pays est en train d'emmener des secteurs entiers de l'industrie italienne vers l'implosion ou à revêtir un rôle marginal en termes de compétitivité.

Il n'y a pas de temps à perdre!

**Investissons pour protéger l'emploi
dans la transition écologique
de l'industrie automobile!**

I SENTIERI DELLA

DIGNITÀ



ISCRIVITI ALLA FIOM

2
juin 2023